



#### **ARTICLE 4 - Licences ou cartes de membres**

Avant le début d'une compétition, chaque joueur doit présenter sa carte de membre. Il doit aussi la présenter à toute demande de l'*arbitre* ou de son adversaire, sauf si elle a été déposée à la table de marque.

Toute carte de membre doit être établie conformément aux règlements administratifs de la Fédération